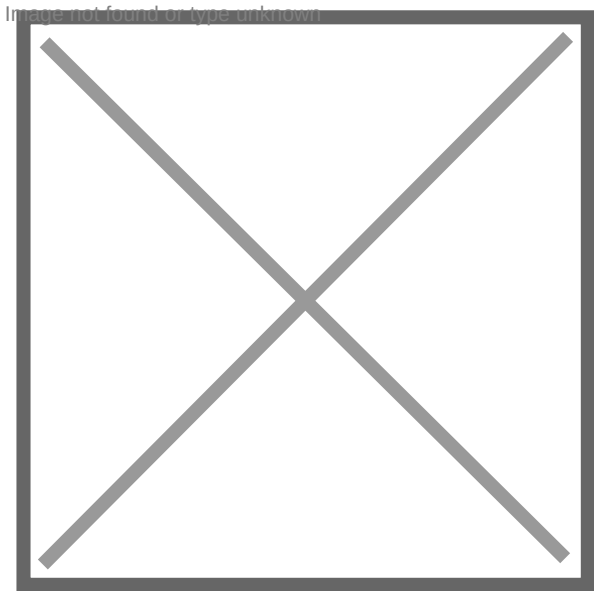




Transaction et clause de confidentialité

Par **Claudia33**, le **26/11/2008** à **10:53**

lors de mon licenciement j'ai signé une transaction avec mon employeur comportant une clause de confidentialité. Mon fils était dans la même entreprise, licencié lui aussi il a mis notre employeur aux prud'hommes. Dans son dossier l'avocat de l'employeur a produit ma transaction afin de m'impliquer dans le licenciement de mon fils du fait de mes fonctions de directrice administrative car je parafait les contrats de la signature de mon directeur.
A-t-il le droit de produire ma transaction aux prud'hommes du fait de la clause de confidentialité ?
Merci de votre réponse urgent puisque cela c'est passé hier aux prud'hommes et que c'est en délibéré